SOCIETE SARL AU CAPITAL SOCIAL: DINARS SIEGE SOCIAL: IDENTIFIANT UNIQUE:

$\frac{PROCES\text{-}VERBAL\ DE\ L'ASSEMBLEE\ GENERALE\ ORDINAIRE}{DU\ __}$

L'assemblée générale s'est tenue le à heures entre les associés de la société, société à responsabilité limitée au capital de Dinars (ci-après désignée la « Société »), se sont réunis au siège de la Société en Assemblée Générale Extraordinaire (ci-après désignée l « Assemblée »). Associés présents ou représentés :					
Ferchiou & Associés représenté par omar Ferchiou & Associés omar Ferchiou yassmine souissi Ferchiou & Associés yassmine souissi tunisie telecom hamza ghabi Ferchiou & Associés tarek hamouda yassmine souissi ahmed ahhmeddddd					
L'Assemblée est présidée par le gérant de la Société.					
Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.					
PREMIERE RESOLUTION L'Assemblée ratifie le mode et le délai de convocation de la présente Assemblée et la déclare régulièrement constituée.					
Cette résolution mise aux voix, est					
DEUXIEME RESOLUTION					
Le nouveau gérant présent à l'Assemblée, remercie les associés pour la confiance qu'ils lui ont manifesté et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être attribuées.					
Cette résolution mise aux voix, est					

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités et publications partout où besoin sera.

Cette résolution mise aux voix, est
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à heures.
LE PRESIDENT
LES ASSOCIES
Ferchiou & Associés représenté par omar yassmine souissi tunisie telecom hamza ghabi Ferchiou & Associés tarek hamouda yassmine souissi ahmed ahhmeddddd Ferchiou & Associés omar Ferchiou Ferchiou & Associés yassmine souissi ——
Bon pour acceptation des fonctions de gérant